

■ Pourquoi le DUERP concerne aussi les petites entreprises ?

Le DUERP est ****obligatoire dès l'embauche du premier salarié****, quelle que soit la taille de l'entreprise. Trop de TPE pensent (à tort) qu'elles ne sont pas concernées, ou qu'elles peuvent s'en dispenser par manque de temps ou de ressources.

■ Les risques existent aussi dans les petites structures

- Travail isolé ou multitâche
- Outils ou machines sans protection
- Absence de formation sécurité
- Manque de protocoles écrits
- Risques psychosociaux (charge, stress, isolement)

■ DUERP simplifié ≠ DUERP au rabais

Même dans une petite structure, un DUERP peut être simple, mais doit rester rigoureux :

- Une à deux unités de travail bien définies
- Une cotation claire des risques
- Un tableau d'actions avec priorisation
- Une mise à jour annuelle, même succincte

■ Outils disponibles pour les TPE

- Fiches INRS par métier ou activité
- Outils d'aide à l'analyse simplifiée (grilles de cotation)
- Modèles pré-remplis disponibles en ligne
- Plateformes numériques dédiées aux TPE

■ À retenir

Un DUERP TPE bien construit est un gage de sérieux et un bouclier en cas de contrôle ou d'accident. Il peut être très simple mais doit être à jour.

■ Ce que nous vous apportons pour cela

- Un modèle DUERP simplifié spécialement conçu pour les TPE
- Une aide pas-à-pas pour identifier vos risques
- Une cotation automatique des risques sans saisie complexe
- Une plateforme 100% intuitive, même sans compétence sécurité
- Découvrez notre offre spéciale TPE sur prevention-360.fr